

Liste des affaires au conseil municipal du 18 mai 2017

*Appel nominal,
Désignation d'un secrétaire de séance,
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2017,*

2017-031 Opposition de la municipalité au projet de réorganisation des circonscriptions de la Police Nationale dans le Val de Marne

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2017-032 Impositions directes 2017

Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-033 Sollicitation de subventions à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour la mise en œuvre des différents projets du Ruban vert.

Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2017-034 Sollicitation d'une subvention au conseil régional d'Ile de France pour la mise en œuvre d'un projet du ruban vert : l'aménagement paysager avenue Charles Gide aux Martinets.

Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2017-035 Sollicitation de subventions au conseil départemental du Val de Marne, au titre du soutien aux équipements de proximité, dans le cadre de l'opération d'aménagement des espaces extérieurs des Martinets

Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2017-036 Sollicitation d'une subvention au conseil régional d'Ile de France, pour la réalisation d'un diagnostic sur la faune et la flore du site de l'entrée de ville sud-ouest en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement

Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2017-037 Extension du centre de supervision urbaine : autorisation donnée au maire de solliciter une subvention dans le cadre du fond de soutien à l'investissement public local

Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-038 Convention d'investissement sur fonds locaux dans le cadre du déploiement du schéma départemental de l'accueil physique de la CAF

Rapporteur : Madame ALESSANDRINI

2017-039 Attribution de subvention à une association – exercice 2017

Rapporteur : Madame EL MALKI

2017-040 Attribution de subvention au projet d'une association – exercice 2017

Rapporteur : Madame EL MALKI

2017-041 Autorisation de sortie de l'inventaire du véhicule Renault KANGOO

Rapporteur : Monsieur PIARD

2017-042 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 18 mai 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-031

**OPPOSITION DE LA
MUNICIPALITE AU
PROJET DE
REORGANISATION DES
CIRCONSCRIPTIONS DE
LA POLICE NATIONALE
DANS LE VAL DE MARNE**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 24
Représentés..... 10
Absent..... 1**

Le 18 mai à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 5 mai 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. TRAORE par M.BANBUCK
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
M. GUILLAUD-BATAILLE par M.VOT
Mme AMOURA par M.PETIT
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme KHABBAZ par M.REISSER

Membre absent :

Mme LOEMBE

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**OPPOSITION DE LA MUNICIPALITE AU PROJET DE REORGANISATION DES
CIRCONSCRIPTIONS DE LA POLICE NATIONALE DANS LE VAL DE MARNE**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

La préfecture de Police de Paris travaille actuellement sur un projet de réforme faisant apparaître plusieurs mesures dont la plus inquiétante concerne la réorganisation des circonscriptions de la police nationale sur Paris et la petite couronne, impliquant notamment une réduction significative du nombre de commissariats.

En effet, ce projet de réforme de la carte des circonscriptions de police impliquerait, pour le département du Val-de-Marne, la suppression de 8 circonscriptions, sur les 17 actuellement existantes et leur rattachement aux 9 restantes. La circonscription du Kremlin- Bicêtre composée actuellement de cinq communes en compterait alors neuf : Le Kremlin-Bicêtre, l'Haÿ-les-Roses, Fresnes, Rungis, Villejuif, Chevilly-Larue, Arcueil, Gentilly et Cachan, passant ainsi d'un territoire de près de 151 000 habitants à environ 233 000.

L'état de cette réflexion a été confirmé par le Préfet du Val-de-Marne, le 18 avril dernier, à l'occasion d'une réunion avec l'association des Maires du Val-de-Marne, sans aucune concertation préalable avec les élus locaux.

La révision du découpage des circonscriptions, consistant à en réduire le nombre, serait justifiée par la nécessité de mieux prendre en compte la réalité des bassins de vie et de délinquance. Cette rationalisation de la carte des circonscriptions permettrait, selon le préfet de Police, de redéployer des moyens vers les missions opérationnelles en mutualisant notamment les services d'accueil et d'investigation de proximité.

Ce projet va à l'encontre du besoin de renforcer un service public de proximité qui répond à une véritable nécessité exprimée par nos concitoyens, notamment depuis le démantèlement de la police de proximité qui assurait pourtant des missions de prévention, de dissuasion et parfois de répression, au plus près des quartiers et des habitants.

Cette nouvelle réforme est proposée alors même qu'aucun bilan n'a été tiré de la constitution d'une police d'agglomération, lancée en 2009 et qui devait déjà permettre la mutualisation des moyens humains et matériels au profit des quartiers les plus sensibles et tout particulièrement en première couronne.

En regroupant les commissariats comme envisagé dans le projet, les zones couvertes par les forces de police se trouveraient de fait plus étendues, entravant leur réactivité et capacité d'intervention. Par ailleurs, les locaux des commissariats existants ne permettent pas d'accueillir des effectifs supplémentaires en nombre suffisant, ce qui interroge également sur les conditions de travail déjà difficiles de nos forces de l'ordre.

Au-delà des clivages politiques, ce point de vue est très majoritairement partagé par les élus locaux du Val-de-Marne et à ce titre, l'association des Maires du département, réunie le 30 mars dernier, a adopté une déclaration commune dans laquelle elle fait part de son profond mécontentement et demande le retrait de ce projet qui fait craindre un transfert de responsabilité de l'Etat vers les communes sur cette question.

Aussi, il est proposé de bien vouloir délibérer pour indiquer au gouvernement l'opposition de la municipalité du Kremlin-Bicêtre au projet de réorganisation des circonscriptions de la police nationale dans le département du Val-de-Marne telle qu'elle est prévue à ce jour.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'indiquer clairement au gouvernement la position de la municipalité sur le projet de réorganisation des circonscriptions de la police nationale dans le département du Val-de-Marne.

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec 3 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE),

Après en avoir délibéré par 30 voix pour et 4 abstentions (Mme KHABBAZ, Mme MORGANT, M.REISSER, M.WEBER-GUILLOUET),

DECIDE

- Article 1** De s'opposer au projet de réorganisation des circonscriptions de la police nationale dans le département du Val-de-Marne telle qu'elle est prévue dans le projet actuel.
- Article 2** D'autoriser le maire à faire valoir cette position, par tous moyens qu'il juge utile, auprès des services de l'Etat.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 18 mai 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-032

**BUDGET VILLE –
IMPOSITIONS DIRECTES
DE L'EXERCICE 2017
ADOPTION DES TAUX
DES 3 TAXES DIRECTES
LOCALES**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 24
Représentés..... 10
Absent..... 1**

Le 18 mai à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 5 mai 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. TRAORE par M.BANBUCK
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
M. GUILLAUD-BATAILLE par M.VOT
Mme AMOURA par M.PETIT
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme KHABBAZ par M.REISSER

Membre absent :

Mme LOEMBE

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**BUDGET VILLE – IMPOSITIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 2017 ADOPTION
DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur PIARD expose au conseil,

Conformément aux engagements pris lors du débat d'orientations budgétaires du 24 novembre 2016 et lors du vote du budget primitif du 15 décembre 2016, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le taux des trois taxes de fiscalité locale pour 2017. Dans un contexte financièrement contraint, la Municipalité maintient ici son engagement de ne pas recourir à une augmentation de la fiscalité.

Depuis 2016, le produit de la part intercommunale de la taxe d'habitation est perçu par la municipalité mais intégralement reversé au Grand-Orly-Seine-Bièvre via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales. Si bien que le taux net de taxe d'habitation de la Ville est de 13,96%. Celui du territoire est de 7,91%.

Aussi, je vous propose de reconduire pour l'exercice 2017, pour chacune des 3 taxes directes locales, les taux votés en 2016 comme ci-dessous :

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'Habitation	21,87%	21,87%
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	23,20%	23,20%
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	17,89%	17,89%

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD,

Vu le budget primitif de l'exercice 2017 ;

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec 3 abstentions (Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ, M.REISSER) et 3 ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB, M. HASSANI, M.AUBAGUE),

Après en avoir délibéré par 27 voix pour, 3 contre (Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE, M.HASSANI) et 4 abstentions (Mme KHABBAZ, Mme MORGANT, M.REISSER, M.WEBER-GUILLOUET),

DECIDE

Article unique DECIDE de reconduire pour chacune des trois taxes directes locales, les taux votés en 2016, soit :

- Taxe d'habitation : 21,87 %
- Foncier bâti : 23,20 %
- Foncier non bâti : 17,89 %

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 18 mai 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-033

**SOLLICITATION DE
SUBVENTIONS A
L'AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE,
POUR LA MISE EN
ŒUVRE DES DIFFERENTS
PROJETS DU RUBAN
VERT**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 24
Représentés..... 10
Absent..... 1**

Le 18 mai à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 5 mai 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. TRAORE par M.BANBUCK
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
M. GUILLAUD-BATAILLE par M.VOT
Mme AMOURA par M.PETIT
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme KHABBAZ par M.REISSER

Membre absent :

Mme LOEMBE

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS A L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DIFFERENTS PROJETS DU RUBAN VERT

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

La Ville du Kremlin-Bicêtre est une ville dense jalonnée de divers espaces verts, souvent de petite taille, répartis sur l'ensemble du territoire communal. L'objectif de la municipalité est d'améliorer le cadre de vie urbain par l'aménagement des squares, espaces verts, places, ... présents sur la Ville. Cet objectif a été fixé par l'OAP n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville, tel qu'approuvé le 17 décembre 2015, et se traduit par un projet d'ensemble : le Ruban vert.

Le projet du Ruban vert, consiste à aménager une trame verte et bleue s'étendant du sud au nord de la Ville, depuis le parc du Coteaux à Arcueil jusqu'au parc Kellermann à Paris. Ce projet multi-site vise à la fois à valoriser, préserver et améliorer les espaces verts existants, mais aussi à en créer de nouveaux en lien avec les équipements et les lieux publics.

Les projets d'aménagement du Ruban vert seront conçus dans le respect la biodiversité locale et veilleront à la mise en œuvre d'une meilleure gestion des eaux pluviales. Une réflexion sur la perméabilisation des surfaces et sur la gestion « sur place » des eaux de ruissellement sera ainsi la base des aménagements permettant la réalisation de ce projet d'ensemble.

Grâce à la mise en œuvre d'une gestion écologique des eaux pluviales, à la préservation de la biodiversité et à la création de continuités écologiques, le Ruban vert se définit ainsi comme un projet de développement durable d'amélioration de l'espace public.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie accompagne les projets répondant entre autre à ces objectifs par des aides financières.

Aussi afin de participer au financement du Ruban vert et d'en permettre sa réalisation, il vous est proposé d'autoriser le Maire à solliciter les aides de l'Agence Eau Seine Normandie et à déposer tous les dossiers nécessaires à l'obtention des subventions pour les différents projets du Ruban vert.

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de Jean-François BANBUCK,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 17 décembre 2015 et, notamment, l'orientation d'aménagement et de programmation n°5 « Le Ruban vert, un axe paysager communal structurant »,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec 3 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE),

Après en avoir délibéré par 31 voix pour et 3 contre (Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE, M.HASSANI),

DECIDE

- Article 1** De solliciter les subventions à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie .
- Article 2** D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'obtention de ces subventions.
- Article 3** D'inscrire en recettes d'investissement les crédits afférents.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 18 mai 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-034

**SOLLICITATION D'UNE
SUBVENTION AU
CONSEIL REGIONAL D'ILE
DE FRANCE POUR LA
MISE EN ŒUVRE D'UN
PROJET DU RUBAN
VERT : L'AMENAGEMENT
PAYSAGER AVENUE
CHARLES GIDE AUX
MARTINETS.**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 24
Représentés..... 10
Absent..... 1**

Le 18 mai à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 5 mai 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. TRAORE par M.BANBUCK
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
M. GUILLAUD-BATAILLE par M.VOT
Mme AMOURA par M.PETIT
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme KHABBAZ par M.REISSER

Membre absent :

Mme LOEMBE

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DU RUBAN VERT : L'AMENAGEMENT PAYSAGER AVENUE CHARLES GIDE AUX MARTINETS.

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

La Ville du Kremlin-Bicêtre est une ville dense jalonnée de divers espaces verts, souvent de petite taille, répartis sur l'ensemble du territoire communal. L'objectif de la municipalité est d'améliorer le cadre de vie urbain par l'aménagement des squares, espaces verts, places, ... présents sur la Ville. Cet objectif a été fixé par OAP n°5 du Plan local d'urbanisme de la Ville, tel qu'approuvé le 17 décembre 2015, et se traduit par un projet d'ensemble, le Ruban vert.

Le projet du Ruban vert, consiste à aménager une trame verte et bleue s'étendant du sud au nord de la Ville, depuis le parc du Coteaux à Arcueil jusqu'au parc Kellermann à Paris. Ce projet multi-site vise à la fois à valoriser, préserver et améliorer les espaces verts existants, mais aussi à en créer de nouveaux en lien avec les équipements et les lieux publics.

Ce projet s'appuie sur une gestion écologique des eaux pluviales par une multiplication des espaces perméables en pleine terre, mais aussi le cas échéant sur la mise en place de stockages des eaux, de dispositifs alternatifs et/ou de réduction de l'imperméabilisation des sols.

Grâce à la mise en œuvre d'une gestion écologique des eaux pluviales, à la préservation de la biodiversité et à la création de continuités écologiques, le Ruban vert se définit comme un projet de développement durable d'amélioration de l'espace public.

L'aménagement des espaces extérieurs des Martinets constituera la première réalisation du Ruban Vert. Ce projet prévoit un réaménagement des espaces extérieurs des résidences « Les Martinets ». Ces espaces forment un ensemble homogène de circulation et d'accès aux immeubles d'habitation entre la rue du Professeur Bergonié, la rue Marcel Sembat, l'avenue Charles Gide, la rue des Martinets et la rue Benoit Malon.

L'aménagement envisagé doit permettre d'améliorer le fonctionnement des circulations douces et cheminements et sera pensé dans sa globalité comme un traitement qualitatif paysager des espaces extérieurs pour l'ensemble des Kremlinois. Ces nouveaux aménagements seront conçus dans la valorisation de la biodiversité locale. Le choix de végétaux plantés respectera la liste des essences préconisées par le service Eau et Biodiversité de la Région Ile-de-France. Une réflexion sera menée en amont pour la mise en œuvre d'une perméabilisation optimale des surfaces et sur la gestion « sur place » de l'eau de ruissellement.

Ce réaménagement paysager vise à accueillir :

- Deux nouvelles aires de jeux pour les différentes tranches d'âge
- Un espace récréatif dédié à la pratique du « Street Workout » (sport à mi-chemin entre la gymnastique et la musculation)
- Une placette
- La réfection du terrain multisports
- Des aménagements paysagers sur les espaces libres : Réfections des revêtements de sols, nouvelles plantations, remplacement du mobilier urbain et traitement/habillage végétal des pignons des bâtiments d'habitation.

L'opération est ainsi éligible aux aides régionales au titre notamment de la stratégie régionale pour la biodiversité et la gestion des eaux pluviales.

Ce projet permettra par ailleurs de compenser la suppression de l'aire de jeux, liée à l'ouvrage annexe réalisé par la RATP dans le cadre des travaux du grand Paris Express, en créant de nouveaux espaces de jeux et de favoriser ainsi l'ouverture de la résidence aux quartiers environnants.

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours. Le lancement de la phase travaux est programmé à l'automne 2017 sous réserve de l'obtention des subventions et de la consultation des entreprises.

Afin d'arrêter le plan de financement définitif de cette opération et d'en permettre sa réalisation, il vous est proposé de solliciter une subvention au Conseil régional d'Ile-de-France et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Plan Vert au titre de la stratégie régionale pour la biodiversité et la gestion des eaux pluviales.

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Vert approuvé par le Conseil Régional le 10 Mars 2017.

Vu le budget communal,

Vu le Plan local d'urbanisme révisé approuvé le 17 décembre 2015 et, notamment, l'orientation d'aménagement et de programmation n°5 « Le Ruban vert, un axe paysager communal structurant »,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-annexé,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec 3 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

————— DECIDE-- —————

- Article 1** De solliciter le Conseil régional d'Ile-de-France pour une subvention prévue dans le cadre du Plan Vert Régional pour la biodiversité.et la gestion de l'eau
- Article 2** D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.
- Article 3** D'inscrire en recettes d'investissement les crédits afférents.

Annexe1

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	état subv.
Travaux		Aides publiques		
Aménagement espaces verts	657 500 €	Réserve parlementaire	40 000 €	Acquise
Terrain multisport-Street Workout	167 500 €	Conseil Régional Subv. Eau et Biodiversité	160 000 €	à solliciter
Sous-total	825 000 €	Conseil Départemental Subv. Equipements proximité	84 000 €	à solliciter
		Eau Sein Normandie : Gestion des eaux pluviales	60 000 €	à solliciter
		Métropole du Grand Paris: FIM	250 000 €	Acquise
		Sous-total	594 000 €	
Autres		Autres y compris aides privées		
Etudes de maîtrise d'œuvres	50 000 €	Compensation R.A.T.P travaux Grand Paris Express	100 000 €	Acquise
Sous-total	50 000 €	Sous-total	100 000 €	
		Autofinancement		
		Fonds propres (20.7 % du montant global)	181 000 €	
		Sous-total	181 000 €	
TOTAL	875 000 €	TOTAL	875 000 €	

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



(Handwritten signature in blue ink)

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 18 mai 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-035

**SOLLICITATION DE
SUBVENTIONS AU
CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU
VAL DE MARNE, AU
TITRE DU SOUTIEN AUX
EQUIPEMENTS DE
PROXIMITE, DANS LE
CADRE DE L'OPERATION
D'AMENAGEMENT DES
ESPACES EXTERIEURS
DES MARTINETS**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 24
Représentés..... 10
Absent..... 1**

Le 18 mai à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 5 mai 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. TRAORE par M.BANBUCK
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
M. GUILLAUD-BATAILLE par M.VOT
Mme AMOURA par M.PETIT
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme KHABBAZ par M.REISSER

Membre absent :

Mme LOEMBE

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, AU TITRE DU SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS DE PROXIMITE, DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DES MARTINETS

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

La Ville du Kremlin-Bicêtre est une ville dense jalonnée de divers espaces verts, souvent de petite taille, répartis sur l'ensemble du territoire communal. L'objectif de la municipalité est d'améliorer le cadre de vie urbain par l'aménagement des squares, espaces verts, places, ... présents sur la Ville. Cet objectif a été fixé par OAP n°5 du Plan local d'urbanisme de la Ville, tel qu'approuvé le 17 décembre 2015, et se traduit par un projet d'ensemble, le Ruban vert.

Le projet du Ruban vert, consiste à aménager une trame verte et bleue s'étendant du sud au nord de la Ville, depuis le parc du Coteaux à Arcueil jusqu'au parc Kellermann à Paris. Ce projet multi-site vise à la fois à valoriser, préserver et améliorer les espaces verts existants, mais aussi à en créer de nouveaux en lien avec les équipements et les lieux publics.

L'aménagement des espaces extérieurs des Martinets, quartier d'habitat social situé à toute proximité du quartier Schuman reconnu d'intérêt régional ANRU 2, constituera la première réalisation du Ruban vert. Ces espaces forment un ensemble homogène de circulation et d'accès aux immeubles d'habitation, patrimoine de l'office public Kremlin Bicêtre Habitat, entre la rue du Professeur Bergonié, la rue Marcel Sembat, l'avenue Charles Gide, la rue des Martinets et la rue Benoit Malon.

Le traitement qualitatif paysager des espaces extérieurs de la résidence permettra une pacification d'usage grâce à la réorganisation des circulations douces et des cheminements mais aussi grâce à la réalisation d'espaces dédiés à des équipements, services et nouvelles activités de proximité demandés par les habitants. Le programme du projet a été établi suite à plusieurs réunions de concertation avec les habitants. L'ensemble des aménagements et équipements réalisés étant situés sur le domaine public de la commune ont une vocation publique.

Ce réaménagement paysager vise à accueillir :

- Deux nouvelles aires de jeux pour les différentes tranches d'âge
- Un espace récréatif dédié à la pratique du « Street Workout » (sport à mi-chemin entre la gymnastique et la musculation)
- Une placette
- L'implantation d'un terrain multisports
- Des aménagements paysagers sur les espaces libres : Réfections des revêtements de sols, nouvelles plantations, remplacement du mobilier urbain et traitement/habillage végétal des pignons des bâtiments d'habitation.

Ces aménagements, avec notamment la réfection totale du terrain multisports au cœur du projet et, la création d'un espace récréatif dédié au Street Workout, favoriseront le développement du lien social dans la résidence et le quartier. Ces équipements de proximité dont le rayonnement sera accru ainsi que les aménagements, ouverts à tous, favoriseront l'animation du quartier, son ouverture et la cohésion avec le reste de la ville.

Le projet permettra notamment de compenser la suppression de l'aire de jeu liée à l'ouvrage annexe réalisé par la RATP dans le cadre des travaux du Grand Paris Express, en créant d'autres espaces de jeux pour les plus jeunes et de favoriser d'autant plus l'ouverture de ce quartier.

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours. Le lancement de la phase travaux est envisagé pour automne 2017, sous réserve de l'obtention des différentes subventions et des résultats de consultation des entreprises.

Le département du Val de Marne a adopté un dispositif de soutien aux équipements de proximité en 2013. Certains équipements de proximité et aménagements de lieux programmés dans l'opération des Martinets sont éligibles à ce titre à des aides départementales.

Afin d'arrêter le plan de financement définitif de cette opération et d'en permettre sa réalisation dans sa globalité, il vous est proposé de solliciter une subvention au Conseil départemental du Val de Marne et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du dispositif de soutien aux équipements de proximité.

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 17 décembre 2015 et, notamment, l'orientation d'aménagement et de programmation n°5 « Le Ruban Vert, un axe paysager communal structurant »,

Vu le règlement du dispositif de soutien aux équipements de proximité, annexé à la délibération du Conseil départemental n° 2013-2-2.3.17 du 25 mars 2013,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-annexé,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec 3 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

————— DECIDE —————

Article 1 : De solliciter le Conseil départemental Val de Marne pour une subvention pour le soutien aux équipements de proximité.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Article 3 : D'inscrire en recettes d'investissement les crédits afférents.

Annexe 1

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	état subv.
Travaux		Aides publiques		
Aménagement espaces verts	657 500 €	Réserve parlementaire	40 000 €	Acquise
Terrain multisport-Street Workout	167 500 €	Conseil Régional Subv. Eau et Biodiversité	160 000 €	à solliciter
Sous-total	825 000 €	Conseil Départemental Subv. Equipements proximité	84 000 €	à solliciter
		Eau Sein Normandie : Gestion des eaux pluviales	60 000 €	à solliciter
		Métropole du Grand Paris: FIM	250 000 €	Acquise
		Sous-total	594 000 €	
Autres		Autres y compris aides privées		
Etudes de maîtrise d'œuvres	50 000 €	Compensation R.A.T.P travaux Grand Paris Express	100 000 €	Acquise
Sous-total	50 000 €	Sous-total	100 000 €	
		Autofinancement		
		Fonds propres (20.7 % du montant global)	181 000 €	
		Sous-total	181 000 €	
TOTAL	875 000 €	TOTAL	875 000 €	

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



(Handwritten signature in blue ink)

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 18 mai 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-036

**SOLLICITATION D'UNE
SUBVENTION AU
CONSEIL REGIONAL D'ILE
DE FRANCE, POUR LA
REALISATION D'UN
DIAGNOSTIC SUR LA
FAUNE ET LA FLORE DU
SITE DE L'ENTREE DE
VILLE SUD-OUEST EN
VUE DE LA REALISATION
D'UNE OPERATION
D'AMENAGEMENT**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 24
Représentés..... 10
Absent..... 1**

Le 18 mai à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 5 mai 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. TRAORE par M.BANBUCK
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
M. GUILLAUD-BATAILLE par M.VOT
Mme AMOURA par M.PETIT
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme KHABBAZ par M.REISSER

Membre absent :

Mme LOEMBE

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE, POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC SUR LA FAUNE ET LA FLORE DU SITE DE L'ENTREE DE VILLE SUD-OUEST EN VUE DE LA REALISATION D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

Dans le PLU révisé, approuvé le 17 décembre 2015, le secteur de l'entrée de ville sud-ouest du Kremlin-Bicêtre a fait l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) visant « La requalification de l'entrée de ville sud-ouest en nouveau quartier durable ». Ce projet d'aménagement est de nature à répondre aux besoins des kremlinois en matière de logements avec la programmation prévisionnelle de 900 à 1000 logements, mais aussi d'espaces ouverts et paysagers, d'équipement, d'activités et de commerces.

Ce projet d'aménagement est soumis à étude d'impact environnementale qui doit comprendre notamment une analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet, portant notamment sur la faune et la flore, les habitats naturels, la biodiversité, les continuités écologiques et les espaces naturels.

La mission de réalisation d'un diagnostic initial sur la faune et la flore du secteur de l'entrée de ville sud-ouest comprend la réalisation d'un diagnostic environnemental de la faune et de la flore du site, l'identification des enjeux environnementaux et la définition des recommandations et prescriptions sur les espèces et habitats à protéger et à valoriser, dans la perspective d'amélioration et de protection de la biodiversité.

L'entrée de ville sud-ouest constitue aussi le point de départ du futur « Ruban Vert », axe paysager structurant du territoire communal et projet de développement durable d'amélioration de l'espace public, visant la mise en œuvre d'une gestion écologique des eaux pluviales, la préservation de la biodiversité et à la création de continuités écologiques.

La réalisation de l'inventaire sur la faune et la flore est ainsi éligible aux aides régionales au titre notamment de la stratégie régionale pour la biodiversité.

Il vous est proposé de solliciter une subvention au Conseil régional d'Ile-de-France et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la stratégie régionale pour la biodiversité.

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le Plan local d'urbanisme révisé approuvé le 17 décembre 2015 et, notamment, l'orientation d'aménagement et de programmation n°1 « La requalification de l'entrée de ville sud-ouest en nouveau quartier durable »,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec 3 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

- Article 1** De solliciter le Conseil régional d'Ile-de-France pour une subvention prévue par la stratégie régionale pour la biodiversité.
- Article 2** D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.
- Article 3** D'inscrire en recettes d'investissement les crédits afférents.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name and title of the Mayor.

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 18 mai 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-037

**EXTENSION DU CENTRE
DE SUPERVISION
URBAINE :
AUTORISATION DONNEE
AU MAIRE DE SOLLICITER
UNE SUBVENTION DANS
LE CADRE DU FONDS DE
SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT
PUBLIC LOCAL**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 24
Représentés..... 10
Absent..... 1**

Le 18 mai à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 5 mai 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. TRAORE par M.BANBUCK
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
M. GUILLAUD-BATAILLE par M.VOT
Mme AMOURA par M.PETIT
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme KHABBAZ par M.REISSER

Membre absent :

Mme LOEMBE

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**EXTENSION DU CENTRE DE SUPERVISION URBAINE : AUTORISATION
DONNEE AU MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU
FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

Monsieur PIARD expose au conseil,

La ville s'est engagée depuis 2015 dans l'installation d'un parc de caméras de vidéo protection afin d'améliorer la sécurité des biens et des personnes sur la ville du Kremlin-Bicêtre. Ce dispositif est exploité en temps réel depuis novembre 2015 à partir d'un centre de supervision urbaine (CSU).

Dans le cadre du déploiement du dispositif et notamment pour le rapatriement des images des caméras installées dans les différents sites de l'Office Public de l'Habitat Kremlin-Bicêtre Habitat, des travaux d'extension du CSU sont nécessaires.

Les travaux d'extension consistent en l'aménagement d'une nouvelle salle de supervision ainsi que d'un local technique.

Les travaux comprennent :

- des travaux de démolition et de dépose,
- des travaux de maçonnerie avec des cloisons de différentes natures,
- des travaux de création de réseaux de distribution électrique et informatique,
- des travaux de chauffe et de rafraîchissement,
- des travaux de menuiserie et de serrurerie intérieure et extérieure,
- des travaux de mise en œuvre de revêtements de sol et muraux,

Le montant des travaux est estimé à 157 000 € TTC.

Pour ces travaux, la ville souhaite bénéficier des subventions accordées par l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local. Un dossier de demande de subvention est à constituer et à soumettre aux services de la préfecture du Val de Marne.

Le montant de la subvention demandée est de 87 000 € (66% du montant HT des travaux).

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, créé par l'article 159 de la Loi de Finance 2016, reconduit en 2017 avec une dotation de 1,2 milliards d'euros pour la relance de l'investissement public local,

Vu le projet d'extension du Centre de Supervision Urbain

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec 3 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Article 1 :** De solliciter l'Etat, dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, pour une subvention pour l'extension du centre de supervision urbaine.
- Article 2 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.
- Article 3 :** D'inscrire en recettes d'investissement les crédits afférents.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 18 mai 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-038

**CONVENTION
D'INVESTISSEMENT SUR
FONDS LOCAUX DANS LE
CADRE DU
DEPLOIEMENT DU
SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE
L'ACCUEIL PHYSIQUE DE
LA CAF**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 24
Représentés..... 10
Absent..... 1**

Le 18 mai à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 5 mai 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. TRAORE par M.BANBUCK
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
M. GUILLAUD-BATAILLE par M.VOT
Mme AMOURA par M.PETIT
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme KHABBAZ par M.REISSER

Membre absent :

Mme LOEMBE

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**CONVENTION D'INVESTISSEMENT SUR FONDS LOCAUX DANS LE CADRE
DU DEPLOIEMENT DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ACCUEIL
PHYSIQUE DE LA CAF**

Madame ALESSANDRINI expose au conseil,

Le conseil municipal, en sa séance du 26 janvier 2017, avait approuvé une convention relative à la mise en place d'une offre de service de proximité de la Caisse d'Allocations Familiales sur la ville du Kremlin-Bicêtre.

Cette offre de service porte sur la facilitation numérique auprès des usagers kremlinois souhaitant des informations relatives aux prestations et services de la CAF.

Pour garantir la qualité de cet accueil et l'information de l'utilisateur, la CAF s'est engagée à financer à hauteur de 100 % l'achat du matériel informatique pour déployer des espaces numériques « caf.fr » au centre social Germaine Tillion, au CCAS et dans le cadre des permanences d'accès aux droits itinérantes.

Aussi, la commission d'action sociale de la CAF, lors de sa séance du 23 février 2017, a décidé d'allouer une subvention d'un montant de 4 074 €.

Aussi, je vous demande de bien vouloir approuver cette convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de cette subvention.

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose ALESSANDRINI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-011 relative à la mise en place d'offres de service de proximité de la CAF du Val de Marne sur la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu le projet de convention d'investissement sur fonds locaux dans le cadre du déploiement du schéma départemental de l'accueil physique de la CAF, annexé au projet de délibération,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec 3 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

————— DECIDE —————

- Article 1** D'approuver la convention d'investissement sur fonds locaux dans le cadre du déploiement du schéma départemental de l'accueil physique de la CAF.
- Article 2** D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'investissement sur fonds locaux dans le cadre du déploiement du schéma départemental de l'accueil physique de la CAF ainsi que tout document en découlant.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 18 mai 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-039

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTION A UNE
ASSOCIATION – EXERCICE
2017**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 24
Représentés..... 10
Absent..... 1**

Le 18 mai à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 5 mai 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. TRAORE par M.BANBUCK
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
M. GUILLAUD-BATAILLE par M.VOT
Mme AMOURA par M.PETIT
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme KHABBAZ par M.REISSER

Membre absent :

Mme LOEMBE

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION – EXERCICE 2017

Madame EL MALKI expose au conseil,

Le budget fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions, d'une part et une délibération spécifique détaillant les organismes bénéficiaires d'une subvention permet l'engagement juridique de ces crédits, d'autre part.

Créée en 1921, l'association Société des membres de la Légion d'Honneur (SEMLH) mène des actions de solidarité (prise en charge des membres âgés et handicapés et soutien des demandeurs d'aides). Les principales dépenses sont liées à des manifestations et à l'entraide au profit des sociétaires.

Pour l'année 2017, je vous propose d'attribuer la subvention suivante :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention 2017</i>
6574	025	SEMLH	200,00 €
		TOTAL	200,00

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame Geneviève EL MALKI,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dossier de demande de subvention pour l'année 2017,

Vu le budget primitif 2017,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec 3 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article unique D'attribuer la subvention suivante, pour l'année 2017 :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention 2017</i>
6574	025	SEMLH	200,00 €
		TOTAL	200,00

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 18 mai 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-040

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTION AU PROJET
D'UNE ASSOCIATION –
EXERCICE 2017**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 24
Représentés..... 10
Absent..... 1**

Le 18 mai à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 5 mai 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. TRAORE par M.BANBUCK
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
M. GUILLAUD-BATAILLE par M.VOT
Mme AMOURA par M.PETIT
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme KHABBAZ par M.REISSER

Membre absent :

Mme LOEMBE

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU PROJET D'UNE ASSOCIATION –
EXERCICE 2017**

Madame EL MALKI expose au conseil,

Depuis 2011, un budget annuel de 10 000 euros est dédié aux demandes de subventions pour des projets associatifs.

Des critères d'attribution ont été définis pour permettre de mieux répartir cette somme entre les projets associatifs présentés :

- Les projets déposés devront être composés d'une présentation précise du projet ainsi que de tout document administratif et comptable relatif au projet et à l'association.
- Une association ne sera pas éligible l'année suivante pour le même projet.

Suite à l'étude de nouveaux projets, voici une présentation du projet proposé.

Cabestan - SAMU 94 : Créée le 15 novembre 2012, l'association a pour objectif de rassembler ses membres autour de la pratique de la navigation à voile ou d'activité s'y rattachant, dans un cadre sportif, éducatif, de loisir, d'entraînement ou de compétition. Son projet est la participation à la régates des SAMU de France (la SAMU's CUP) qui se déroulera du 18 au 30 mai 2017 en Guadeloupe. C'est l'occasion de représenter le service d'aide médicale d'urgence du département du Val-de-Marne et d'accueillir sur le voilier des enfants malades qui participeront à la vie à bord du catamaran de course.

Ainsi, je vous propose d'attribuer la subvention suivante :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention 2017</i>
6574	025	Cabestan – SAMU 94	500,00
		TOTAL	500,00

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de Madame Geneviève EL MALKI,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association,

Vu le budget primitif 2017,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec 3 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI ; Mme CHIBOUB ; M.AUBAGUE),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

Article unique D'attribuer la subvention suivante pour l'année 2017 :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention 2017</i>
6574	025	Cabestan – SAMU 94	500,00
		TOTAL	500,00

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 18 mai 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-041

**AUTORISATION DE
SORTIE DE L'INVENTAIRE
DU VEHICULE RENAULT
KANGOO**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 24
Représentés..... 10
Absent..... 1**

Le 18 mai à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 5 mai 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. TRAORE par M.BANBUCK
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
M. GUILLAUD-BATAILLE par M.VOT
Mme AMOURA par M.PETIT
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme KHABBAZ par M.REISSER

Membre absent :

Mme LOEMBE

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE DU VEHICULE RENAULT
KANGOO**

Monsieur PIARD expose au conseil,

Par la présente délibération, il est demandé de bien vouloir procéder à la sortie de l'inventaire de la ville du véhicule Renault Kangoo, immatriculé 3679 TH 94, mis en circulation le 13/07/2000, et qui est en état de grande vétusté ; les travaux étant supérieurs à la valeur du véhicule.

Le garage « LEO LAGRANGE » situé rue Léo Lagrange au Kremlin-Bicêtre, se porte acquéreur du véhicule Renault Kangoo pour la somme de 100 euros.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la sortie d'inventaire de ce véhicule.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec 3 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

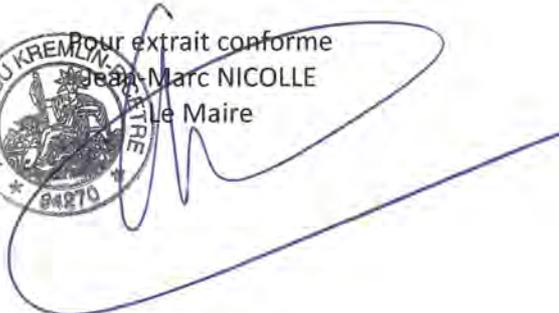
_____ DECIDE _____

Article 1 D'autoriser la vente du véhicule Renault Kangoo, immatriculé 3679 TH 94, et mis en circulation le 13/07/2000.

Article 2 De sortir ce véhicule de l'inventaire du patrimoine de la ville.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 18 mai 2017

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2017-042

**RESSOURCES HUMAINES
– MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 24
Représentés..... 10
Absent..... 1**

Le 18 mai à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 5 mai 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. TRAORE par M.BANBUCK
M. CHAPPELLIER par M.NICOLLE
Mme BENBELKACEM par M.PIARD
Mme BOYAU par Mme EL MALKI
Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ
M. GUILLAUD-BATAILLE par M.VOT
Mme AMOURA par M.PETIT
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme MORGANT par M.WEBER-GUILLOUET
Mme KHABBAZ par M.REISSER

Membre absent :

Mme LOEMBE

Secrétaire de séance : Mme BASSEZ

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Il vous est proposé ce jour une modification du tableau des effectifs afin d'effectuer les recrutements sur les grades correspondants aux personnes recrutées. Pour ce faire, il convient de procéder à des transformations de postes existants.

Il s'agit de transformer :

- 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en 2 postes de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Par ailleurs, le comité technique a validé à l'unanimité en janvier 2017 une nouvelle organisation de la Direction des Ressources Humaines (DRH) qui prévoit de ré internaliser la mission d'accompagnement auprès des agents par la dispense de cours de remise à niveau et de préparation au concours jusque-là confiée à une intervenante extérieure à raison d'une journée et demi par semaine. Cette personne se verra confier également des missions de Gestion Prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences et des missions d'accompagnement des agents.

Ainsi, le poste suivant doit être créé au tableau des effectifs :

- 1 poste de rédacteur

Je vous demande de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particuliers des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2010-1357 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée avec 3 abstentions (Mme LOEMBE, Mme KHABBAZ, M.REISSER) et 3 ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB, M. HASSANI, M.AUBAGUE),

Après en avoir délibéré par 27 voix pour, 3 contre (Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE, M.HASSANI) et 4 abstentions (Mme KHABBAZ, Mme MORGANT, M.REISSER, M.WEBER-GUILLOUET),

Article 1 D'approuver la modification du tableau des effectifs selon les modalités définies aux articles suivants.

Article 2 De créer les postes suivants :

- 3 postes de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Article 3 De supprimer les postes suivants :

- 3 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire

